

**RAPPORT D'EXECUTION BUDGETAIRE DES
ETABLISSEMENTS PUBLICS, DES AGENCES ET
STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES
OU ASSIMILEES AU 31 MARS 2015**

SOMMAIRE

RESUME.....	5
PARTIE 1 : Analyse de l'exécution budgétaire et de l'endettement des agences et structures administratives similaires ou assimilées et des autres établissements publics.....	7
PARTIE 2 : Analyse de l'exécution budgétaire et de l'endettement des Etablissements publics de Santé (EPS).....	12
PARTIE 3 : Analyse de l'exécution budgétaire des Universités et Centres des œuvres universitaires.....	15
Recommandations.....	18

ANNEXES

Annexe n°1 : liste des factures d'électricité impayées par les Etablissements publics de Santé arrêtées au 31 juillet 2012

Annexe n°2 : situation d'exécution budgétaire en ressources

Annexe n°3 : situation de consommation globale des crédits

Annexe n°4 : situation de l'endettement global

Annexe n°5 : situation de consommation des crédits des agences et structures administratives similaires ou assimilées et des autres établissements publics

Annexe n°6 : situation de consommation des crédits des Etablissements publics de Santé

Annexe n°7 : liste des agences et structures administratives similaires ou assimilées, des établissements publics de santé et des Universités et Centres des œuvres universitaires

Liste des tableaux

Tableau n°1 : composition de la dette non bancaire (en francs CFA)

Tableau n°2 : composition du budget des EPS (en francs CFA)

Tableau n°3 : niveau d'absorption des crédits (en francs CFA)

Tableau n°4 : situation des factures d'électricités impayées au 31 juillet 2015

Tableau n°5 : transferts budgétaires de l'Etat et niveaux de liquidité du compte de dépôt de l'UCAD(en francs CFA)

Liste des graphiques

Graphique n°1 : niveau d'absorption globale des crédits

Graphique n°2 : niveau de consommation des crédits des agences et structures administratives similaires ou assimilées et des autres établissements publics

Graphique n°3 : Composition de la dette des agences et structures administratives similaires ou assimilées et des autres établissements publics

Graphique n°4 : Répartition fonctionnelle du budget des EPS

Graphique n°5 : exécution du budget des EPS

Graphique n°6 : répartition de l'endettement des EPS

Graphique n°7 : exécution du budget des Universités et Centres des œuvres universitaires

Liste des abréviations, acronymes et sigles

A.C.B.E.P. :	Agence de Construction des Bâtiments et Edifices publics
A.N.A.C.I.M. :	Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie
A.D.I.E. :	Agence de l'Informatique de l'Etat
A.D.S. :	Agence des Aéroports du Sénégal
A.G.P.B.E. :	Agence de Gestion du Patrimoine bâti de l'Etat
ANAQ. SUP. :	Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur
A.N.P.E.J. :	Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
A.N.S.D. :	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
A.N.A.T :	Agence nationale de l'Aménagement du Territoire
A.N.E.R. :	Agence nationale des Energies renouvelables
A.N.R.S.A. :	Agence nationale de la Recherche Scientifique appliquée
A.GE.ROUTE. :	Agence des Travaux et de Gestion des Routes
A.P.R.H.N. :	Agence de promotion du réseau hydrographique national
ASER :	Agence sénégalaise d'Electrification rurale
A.S.P.I.T	Agence Sénégalaise pour la Propriété industrielle et l'Innovation technologique
A.S.P.T. :	Agence Sénégalaise de Promotion touristique
C.D.C. :	Caisse des Dépôts et Consignations
C.ET.U.D. :	Conseil Exécutif des Transports urbains de Dakar
C.H.U.:	Centre hospitalier universitaire
COSEC. :	Conseil sénégalais des Chargeurs
C.R.O.U.S. :	Centre régional des Œuvres universitaires Saint Louis
E.P.S. :	Etablissement public de Santé
F.E.R.A. :	Fonds d'Entretien routier autonome
F.S.E. :	Fonds spécial de Soutien au Secteur de l'Energie
H.P.D. :	Hôpital Principal de Dakar
H.A.L.D. :	Hôpital Aristide le Dantec
I.N.P. :	Institut national de Pédologie
I.S.E.P. :	Institut supérieur d'Enseignement professionnel
M.S.A.D. :	Manufactures des Arts décoratifs de Thiès
U.C.A.D. :	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
U.G.B. :	Université Gaston Berger
U.V.S. :	Université virtuelle du Sénégal
U.A.D.B. :	Université Alioune Diop de Bambey
O.N.P.N. :	Office national des Pupilles de la Nation
P.N.A. :	Pharmacie nationale d'Approvisionnement
O.LAG. :	Office du Lac de Guiers
O.N.F.P. :	Office national de Formation professionnelle

RESUME

La Direction du Secteur parapublic (DSP) a notamment pour attributions la centralisation des données financières et comptables des entreprises, des agences et structures assimilées ainsi que des établissements publics à l'effet d'élaboration d'indicateurs de suivi de leurs performances et de la publication de rapports périodiques. Dans le cadre de l'amélioration continue de la gouvernance de ces entités, la dynamique de la généralisation de la contractualisation avec l'Etat qui se poursuit avec un objectif de signature de dix (10) contrats de performances au minimum en 2015, doit s'accompagner d'un dispositif de suivi-évaluation régulier. A cet effet, la DSP a engagé un processus de renforcement des capacités des Administrateurs, des ordonnateurs et des comptables de ces organismes.

Par ailleurs, la fiabilité et l'accessibilité de l'information financière constitue également un enjeu majeur justifiant le projet de la mise en œuvre d'un Observatoire du Secteur parapublic.

Le présent rapport analyse l'exécution budgétaire ainsi que l'endettement, au 31 mars 2015, de quarante-huit (48) organismes publics dont :

- Vingt-cinq (25) agences et structures assimilées et autres établissements publics ;
- Seize (16) Etablissements publics de Santé (EPS) ;
- Sept(7) Universités et Centres des œuvres universitaires.

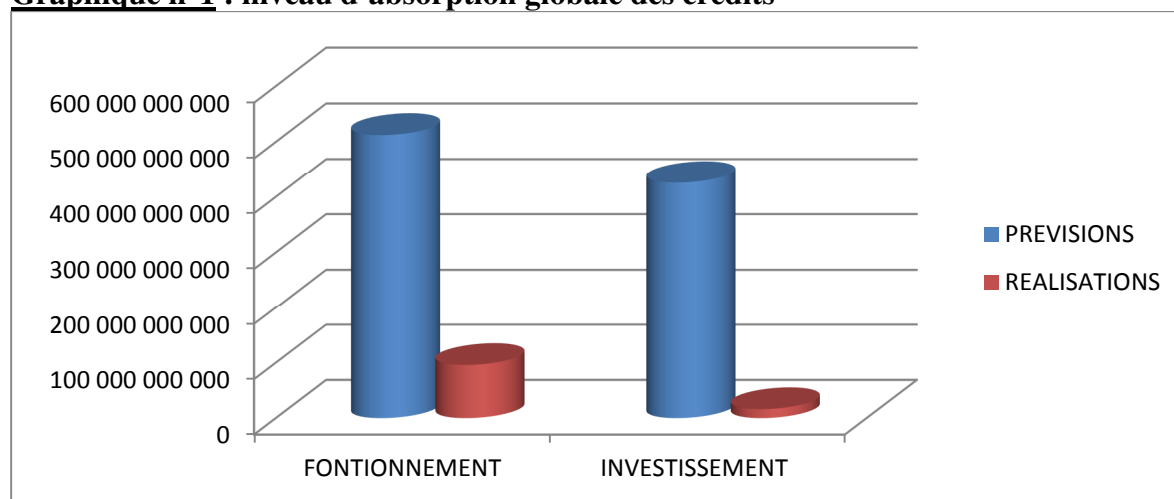
Les crédits ouverts pour ces entités s'élèvent globalement à neuf cent trente-huit milliards deux cent trente-huit millions cinq cent quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix (938 238 515 990) francs CFA. Les seize (16) EPS cumulent un budget de soixante-dix milliards sept cent soixante-huit millions sept cent soixante-trois mille deux cent quarante-sept (70 768 763 247) francs alors que les sept (7) Universités et Centres des œuvres totalisent, en dehors du COUD, des prévisions de quarante un milliards cent cinq millions deux cent quatre-vingt-un mille cinquante-neuf (41 105 281 059) francs CFA.

Le budget de fonctionnement représente 54,62% de ces crédits, soit un montant de cinq cent douze milliards quatre cent quarante-sept millions cinq cent cinquante-trois mille trois cent quarante (512 447 553 340) francs, alors que l'investissement est projeté à quatre cent vingt-cinq milliards sept cent quatre-vingt-dix millions neuf cent soixante-deux mille six cent cinquante (425 790 962 650) francs CFA. Les charges de personnel sont provisionnées à hauteur de soixante-dix-neuf milliards six cent quarante millions trois cent quarante-quatre mille cent trente-quatre (79 643 344 134) francs CFA.

Les prévisions en ressources sont mobilisées à hauteur de 19,59% à la fin du premier trimestre, représentant un montant total de cent quatre-vingt-trois milliards sept cent soixante-quatorze millions quatre-vingt-quatorze mille trois cent trente-quatre (183 774 094 334) francs CFA.

Le niveau d'absorption globale des crédits ouverts ressort à cent douze milliards deux cent treize millions huit cent soixante-quinze mille trois cent quarante un (112 213 875 341) francs CFA, soit 11,96% du budget.

Graphique n°1 : niveau d'absorption globale des crédits



L'endettement global non bancaire de ces structures s'élève à cinquante-huit milliards deux cent soixante-sept millions trois cent quatre-vingt-trois mille cent quarante (58 267 383 140) francs CFA. Les créances des fournisseurs représentent plus de la moitié de ce passif soit 51,21%. Le passif fiscal s'établit à 31,29% alors que la dette sociale représente 17,5% de la dette globale.

Tableau n°1 : Composition de la dette non bancaire (en francs CFA)

CATEGORIES	Dettes Fournisseurs	Dettes fiscales	Dettes sociales	TOTAL
AGENCE ET STRUCTURES ASSIMILEES ET AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	20 572 109 756	8 194 014 137	265 745 512	29 031 869 405
EPS	4 232 792 273	8 340 850 946	5 114 395 066	17 688 038 285
UNIVERSITES ET CENTRES DES EOUVRES UNIVERSITAIRES	5 031 818 357	1 698 249 377	4 817 407 716	11 547 475 450
TOTAL	29 836 720 386	18 233 114 460	10 197 548 294	58 267 383 140

PARTIE 1 :

Analyse de l'exécution budgétaire et de l'endettement des agences et structures administratives similaires ou assimilées et des autres établissements publics

La mise en œuvre du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) qui opérationnalise les trois (3) axes stratégiques¹ du Plan Sénégal Emergent (PSE) sur la période 2014-2018 s'articule autour des secteurs prioritaires suivants :

- **l'agriculture** qui, à travers le PNAR, ambitionne l'autosuffisance en riz à l'horizon 2017 avec la SAED et la SODAGRI comme locomotives à côté de l'ANIDA et de l'ANPEJ notamment. Ainsi, la onzième Lettre de Mission (LM11) de la SAED (2015-2017) signée le 17 février 2015 prévoit une production de 912 450 tonnes de riz paddy en 2017 ;
- **l'énergie** qui doit se traduire par une offre suffisante et diversifiée d'électricité ainsi qu'un taux d'électrification rurale projeté à 60% en 2016. Dans ce cadre, un suivi régulier des contrats de performances signés avec la SENELEC (2013-2015) et l'ASER (2014-2016) est assuré ;
- **les infrastructures et services de transports** dont la mise en œuvre des programmes d'infrastructures routières ainsi que leur maintenance sont suivis à travers les contrats de performance (CDP) signés par l'Etat avec l'AGEROUTE (2014-2016) et le FERA (2014-2016) ;
- **la protection sociale** à travers la promotion des mécanismes de filets sociaux avec la Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale, l'Agence de la Couverture Maladie universelle ainsi que la promotion du financement de l'habitat social par la Caisse des Dépôts et Consignations.

La politique de généralisation de la gestion axée sur les résultats au niveau des établissements publics et agences se poursuit avec un objectif de signature de dix (10) CDP en 2015².

Les vingt-cinq (25) agences et structures administratives similaires ou assimilées ainsi que les autres établissements publics³ objet du présent rapport cumulent, au titre de la gestion 2015, un budget de 826 364 471 684 francs CFA. La répartition sectorielle de ces prévisions

¹ Il s'agit de (i) la transformation structurelle de l'économie et la croissance, (ii) le capital humain, la protection sociale et le développement durable et (iii) la gouvernance, les institutions, la paix et la sécurité

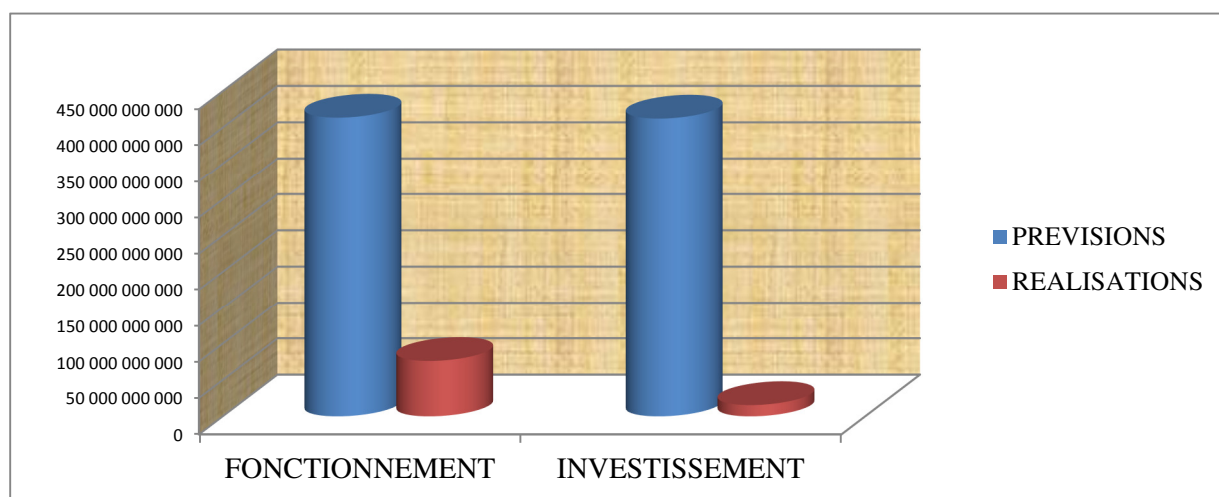
² Les structures ciblées sont l'ANACIM, ASEPEX, PNA, HASSMAR, ANGMV, ADEPME, ANIDA, ANPECPT, SICAP et SODAGRI

³ Il s'agit de la Caisse des dépôts et Consignation (établissement public à statut spécial), du COSEC et du CETUD (établissements publics à caractère professionnel), de l'Institut islamique de Dakar (établissement public à caractère administratif).

est quasi égalitaire avec 50,08%, soit un montant de 413 817 826 048 francs réservé au fonctionnement alors que les crédits destinés à l'investissement se chiffrent à 412 546 645 636 francs. Les provisions pour les charges de personnel sont arrêtées à 31 034 308 885 francs CFA⁴.

A la fin du premier trimestre, le niveau de mobilisation des ressources se situe à 19,23%, soit 158 929 505 931 francs en valeur absolue. Ce taux excède de plus de huit(8) points le niveau d'absorption des crédits arrêté à 91 594 983 706 francs et représentant 11,08% du budget. En effet, si le rythme de consommation des crédits de fonctionnement reste acceptable avec un taux de 18,39%, le niveau de l'investissement demeure très faible en début de gestion avec un montant 15 490 614 903 francs soit 3,75% des prévisions.

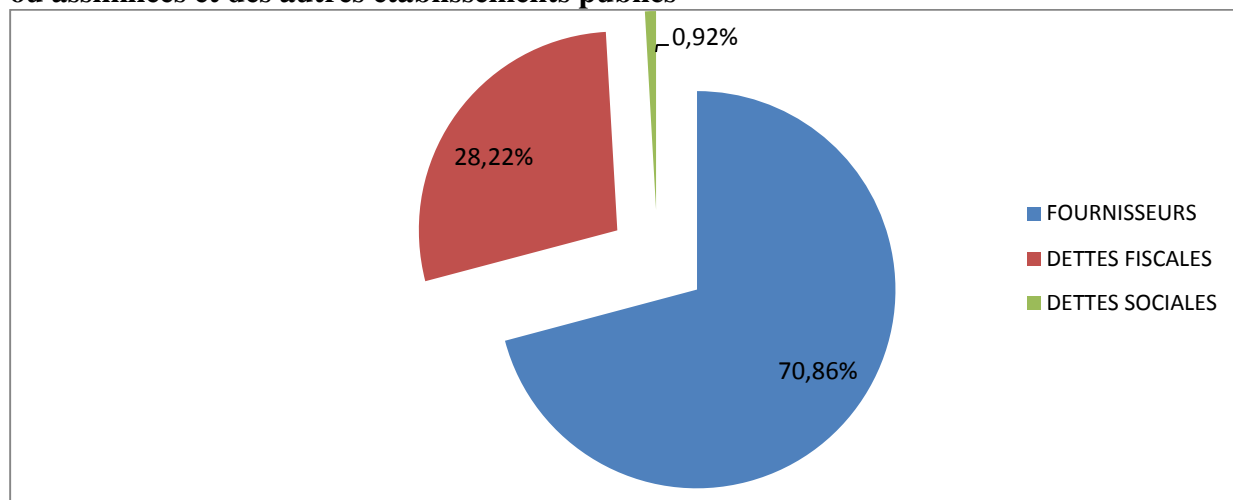
Graphique n°2 : niveau de consommation des crédits des agences et structures administratives similaires ou assimilées et des autres établissements publics



La dette non bancaire cumulée se chiffre à 29 031 869 405 de francs au 31 mars 2015. Le passif fiscal constitue avec un montant de 8 194 014 137 de francs, près du tiers de cette dette alors que les fournisseurs détiennent une créance de 20 572 109 756 francs, soit 70,86 % de la dette.

⁴ Ce montant est à relatif à l'échantillon des 25 structures dont les missions sont essentiellement capitalistiques à l'image de l'AGEROUTE, du FERA, du FSE (financement du combustible de la SENELEC). Pour la plupart des agences d'exécution, le constat de l'importance des charges de personnel est établi.

Graphique n° 3 : Composition de la dette des agences et structures administratives similaires ou assimilées et des autres établissements publics



➤ ***L'Agence sénégalaise d'Electrification rurale (ASER)***

Le budget de l'ASER est arrêté à la somme de 30 129 228 658 francs pour la gestion 2015. En perspective de l'atteinte de l'objectif de l'électrification rurale de 60% à l'horizon 2017, 91,19% des crédits ouverts, soit 27 476 075 872 francs sont destinés à l'investissement.

A la fin du premier trimestre, les ressources budgétaires sont mobilisées pour un montant 6 158 663 164 francs soit 20,44% des prévisions. Le rythme de consommations des crédits suit la même tendance avec un montant de 6 076 118 938 francs ou 20,17% du budget.

L'endettement de l'Agence qui s'élève à 1 533 686 214 francs est essentiellement constitué de créances des fournisseurs pour un montant de 1 532 775 829 francs.

➤ ***Fonds Spécial de Soutien au Secteur de l'Energie (FSE)***

Dans le cadre de l'exécution de sa mission de (i) gestion des ressources financières collectées et mises à sa disposition et de (ii) sécurisation des approvisionnements en combustibles et des achats d'énergie destinés à la fourniture d'électricité, les crédits ouverts pour le FSE au titre de la gestion 2015 s'élèvent à 280 078 353 412 francs.

Ce budget est mobilisé au 31 mars 2015 à hauteur de 51 345 611 007 francs soit 18,33% des prévisions. Les consommations de crédits se situent à 48 359 526 944 francs soit 17,27% du budget. L'endettement reste faible à 6 291 663 francs dont un passif de 4 437 007 francs CFA.

➤ *Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE)*

Le budget de l'AGEROUTE, voté pour un montant de 321 374 786 727 francs, est mobilisé à hauteur de 65 347 404 430 francs au terme du premier trimestre, soit un taux de 20,33%. Par contre, le rythme d'absorption des crédits reste encore faible et ressort pour un montant de 8 502 040 214 francs représentant 2,65% du budget. La mission essentiellement capitalistique combinée avec la diversité des procédures pourraient expliquer ce niveau de consommation des crédits. Toutefois, la persistance de ces retards depuis quelques années rend nécessaire une évaluation de l'efficacité des procédures internes de l'Agence dans le cadre notamment de la revue à mi-parcours de l'exécution du contrat de performance. La dette de l'Agence se situe à 12 627 483 455 francs CFA composée ainsi qu'il suit :

- dettes fournisseurs : 12 568 798 326 francs CFA ;
- dettes fiscales : 51 323 408 francs CFA ;
- dettes sociales : 7 361 721 francs CFA.

➤ *Fonds d'Entretien routier autonome (FERA)*

Dans le cadre de la réalisation de sa mission pour la sauvegarde du patrimoine routier, le FERA signe des conventions avec les structures éligibles à son financement, conformément à l'article 16 du décret n°2007-1277 du 30 octobre 2007 qui le crée et organise son fonctionnement. Ces transferts au profit de ces structures ou paiements pour leurs comptes constituent la majeure partie des crédits ouverts pour le FERA.

Ainsi, le budget de l'exercice 2015 s'équilibre en ressources et en charges pour un montant de 58 397 992 181 francs dont 25 000 000 000 francs proviennent de transferts budgétaires de l'Etat. Les crédits de fonctionnement sont consommés à hauteur de 20,4%, pour un montant de 11 791 934 095 francs alors que le rythme de l'exécution du budget d'investissement reste satisfaisant à 204 117 871 francs représentant 35,08% des prévisions. Ainsi, le niveau d'exécution du budget en charges se situe globalement à 20,54%, soit 11 996 051 966 francs.

Les réalisations en ressources se situent 13 341 569 978 francs, soit 22,84% des prévisions. La dette est arrêtée à 1 678 368 734 francs au terme du premier trimestre.

➤ *Délégation nationale à la protection sociale et à la Solidarité nationale (DGPSN)*

Le budget de la DGPSN, d'un montant de 27 450 594 500 francs, est abondé à hauteur de 23 730 000 000 francs par les transferts budgétaires de l'Etat. Au terme du premier trimestre, il est réalisé en ressources à hauteur de 1 426 088 116 francs, soit 5,2% des prévisions alors que les crédits ouverts sont consommés pour un montant de 468 161 375 francs.

Ce faible taux de réalisation s'explique :

- **pour les recettes**, essentiellement par les lenteurs notées dans la mobilisation des subventions allouées à la DGPSN (qui constituent la quasi-totalité des fonds de ladite structure) et dont les premiers versements dans le compte de dépôt ne l'ont été qu'après la fin du premier trimestre ;
- **pour les dépenses, le Programme National de Bourses de Sécurité Familiale constitue à lui seul, 20 milliards** des dépenses sur les 27 450 594 500 FCFA et prévoit le paiement, pour l'année 2015 de 200 000 bourses de 100 000FCFA, payable en 4 trimestres. Les premiers paiements (soit 5 milliards) ont démarré à partir du 15 avril 2015.

L'endettement de la structure, constitué entièrement des créances des fournisseurs, s'élève à 111 364 319 francs.

➤ *Agences des Aéroports du Sénégal (ADS)*

L'Agence des Aéroports du Sénégal a voté un budget de 30 317 655 956 francs CFA pour l'exercice 2015 dont 65,88%, soit 19 972 557 952 francs destinés au fonctionnement. Les dépenses d'investissement sont projetées pour un montant 10 345 098 004 francs représentant 34,12% des crédits ouverts. Les charges de personnel sont provisionnées pour un montant de 7 717 657 952 francs CFA, soit 25,45% du budget et 38,64% des crédits de fonctionnement.

A la fin du premier trimestre, les ressources sont mobilisées à concurrence de 11 074 032 402 francs, soit 36, 53% des prévisions. L'absorption des crédits s'élève à 9 826 920 176 francs CFA, soit 32,41% des crédits ouverts.

L'endettement global est arrêté à 11 415 256 195 francs dont une dette bancaire de 4 941 200 337 francs CFA.

PARTIE 2 :

Analyse de l'exécution budgétaire et de l'endettement des Etablissements publics de Santé (EPS)

Les crédits ouverts pour les seize (16) EPS au titre de la gestion 2015 s'élèvent à 70 768 763 247 francs CFA. Le budget de fonctionnement, arrêté à 60,087 milliards francs CFA représente 84,91% des crédits, alors que les investissements sont projetés pour un montant de 8,699 milliards francs CFA, soit 15,09% du budget global.

Les charges de personnel sont provisionnées pour un montant de 21,987 milliards francs, soit plus du tiers, 31,1%, du budget global et 36,59% des crédits de fonctionnement. Les dotations directes de l'Etat sur l'exercice 2015, prévues pour un montant de 12,736 milliards francs, sont destinées pour un montant de 10,157 milliards francs au fonctionnement.

Graphique n° 4 : Répartition fonctionnelle du budget des EPS

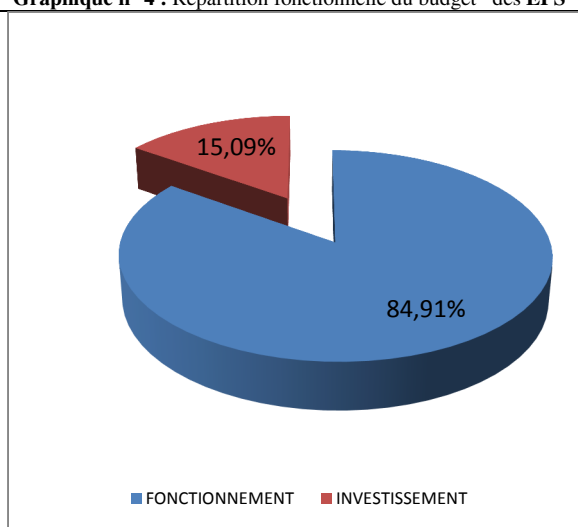


Tableau n°2 : Composition du budget des EPS (en francs CFA)

	PREVISIONS
Charges de fonctionnement	60 087 589 207
Charges d'investissement	10 681 174 040
Charges de personnel	21 987 816 904

Les prévisions de recettes sont réalisées à hauteur de 19,1% au terme du premier trimestre pour un montant de 13 515 525 105 francs CFA. Le niveau de réalisation des transferts de l'Etat se situe à 34,75 % des prévisions, soit 4 426 181 299 francs CFA.

Relativement au rythme d'absorption des crédits, il se situe au terme du premier trimestre à 13,23%, soit 9 365 006 655 francs CFA en valeur absolue. Le budget de fonctionnement est exécuté à hauteur de 8 699 467 505 francs CFA représentant 14,48% des prévisions alors que l'investissement absorbe 6,23% des crédits ouverts.

Graphique n° 5 : exécution du budget des EPS

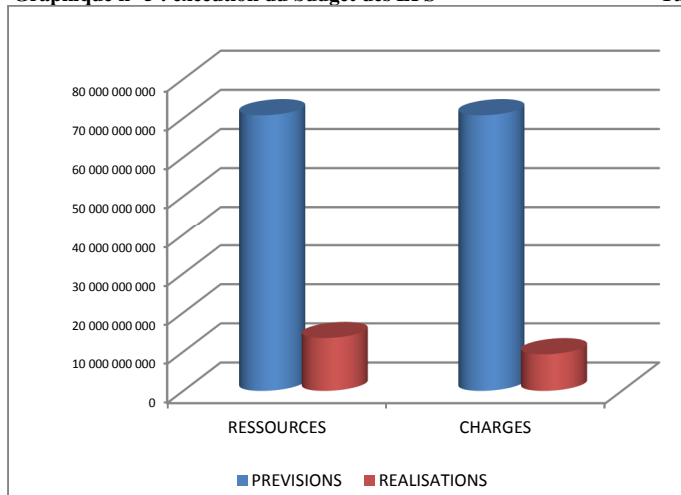


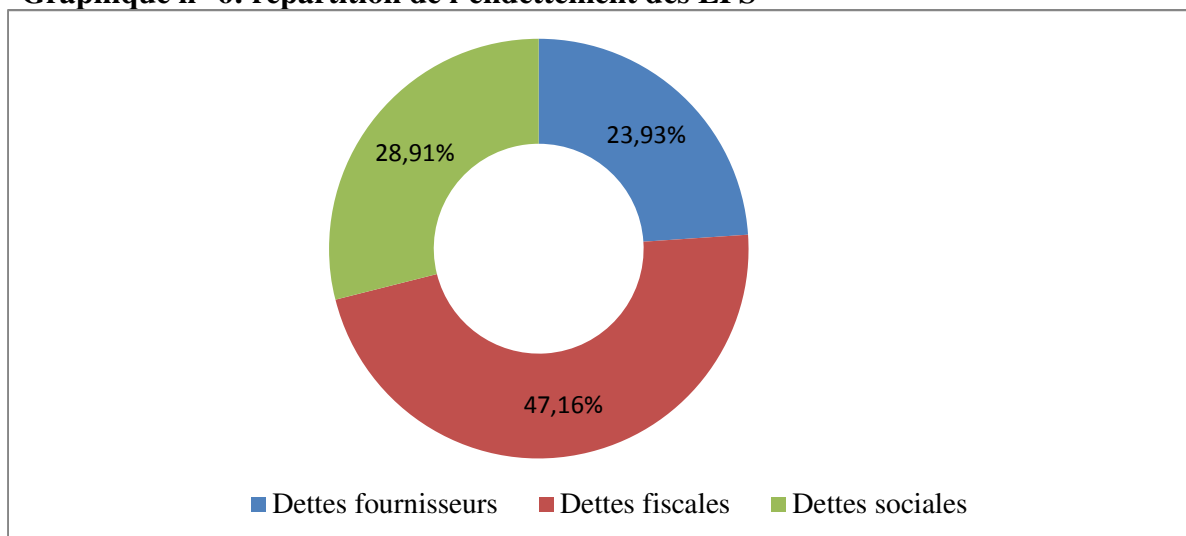
Tableau n° 3: niveau d'absorption des crédits (F CFA)

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
PREVISIONS	60 087 589 207	10 681 174 040
REALISATIONS	8 699 467 505	665 539 150
NIVEAU EN %	14,48%	6,23%

Analyse de l'endettement des EPS

L'endettement des EPS est arrêté à 17 688 038 285 francs CFA au 31 mars 2015. Le passif fiscal représente 47,16% de cette dette pour un montant de 8 340 850 946 francs CFA. La dette sociale est arrêtée à 5 114 395 066 francs CFA alors que les créances des fournisseurs sur les EPS s'élève 4 232 792 273 francs.

Graphique n° 6: répartition de l'endettement des EPS



L'hôpital général de Grand Yoff(HOGGY) ainsi que l'hôpital Principal de Dakar (HPD) cumulent 77,51% de la dette des EPS, soit un montant de 13 711 048 853 francs CFA.

Dans le cadre de l'apurement de cette dette, l'Etat a pris en charge les factures d'électricité impayées jusqu'au 31 juillet 2012, soit un montant de 6 113 988 378 francs CFA, à travers l'avenant à la convention de dettes croisées signée entre l'Etat et la SENELEC, le 2 septembre 2014 (la liste des EPS bénéficiaires est jointe en annexe n°1). Par ailleurs, des travaux complémentaires en cours vont permettre à terme, l'apurement du solde de créances des EPS sur l'Etat

PARTIE 3 :

Analyse de l'exécution budgétaire des Universités et Centres des œuvres universitaires

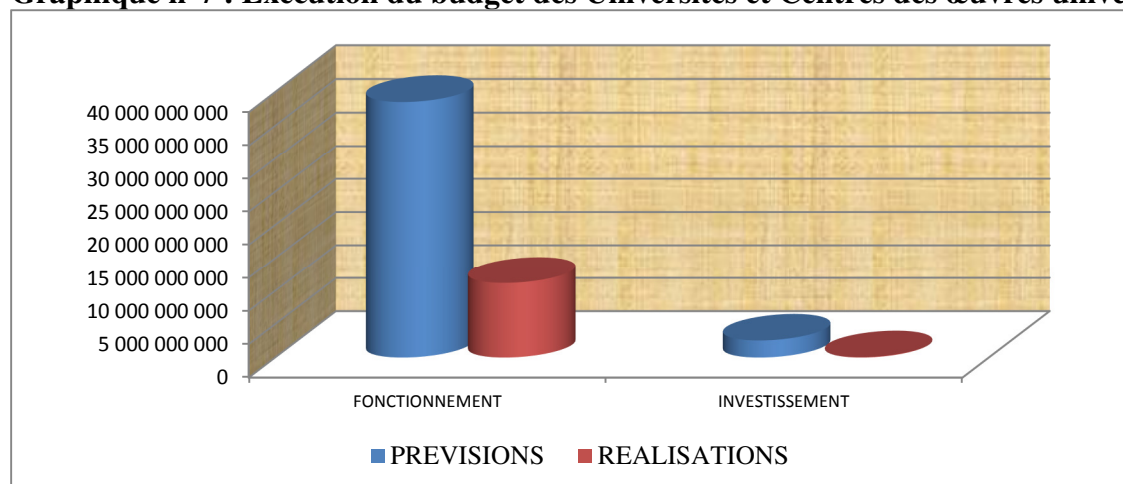
Le nouveau régime financier sur les Universités ainsi que la mise en œuvre de l'arrêté interministériel sur la définition, la répartition et la gestion des « fonctions de services », combinés avec notamment la nomination de quatre(4) agents comptables au niveau de l'UCAD contribuent fortement à l'amélioration de l'efficacité de la dépense.

Les réformes impliquant l'adoption de budgets sincères avec une meilleure maîtrise des charges de fonctionnement devraient notamment aboutir sinon à la fin des dotations budgétaires supplémentaires (les rallonges) systématiques aux Universités et Centres des Œuvres universitaires du moins à une meilleure régulation.

Les crédits ouverts pour les sept (7) Universités et Centres des œuvres universitaires⁵ pour la gestion 2015 s'élèvent à 41 105 281 059 francs CFA dont 93,76%, soit un montant de 38 542 138 085 francs CFA destinés au fonctionnement. Les provisions pour charges de personnel sont évaluées à 26 621 218 345 francs CFA. Le budget est abondé par les transferts de l'Etat à hauteur de 73,53%, soit 30 223 891 787 francs CFA en valeur absolue.

Les recettes mobilisées au cours du premier trimestre se chiffrent à 11 329 063 298 francs correspondant à 27,56% des prévisions. Ce niveau est en ligne avec l'absorption globale des crédits qui se situe à 11 253 884 980 francs, soit 27,38% du budget.

Graphique n°7 : Exécution du budget des Universités et Centres des œuvres universitaires



⁵ UCAD, ESP, Université de Thiès, Université de Ziguinchor, Université de Bambey, EPT, CROUS de Saint Louis

Analyse de l'endettement des Universités et Centres des œuvres universitaires

La dette non bancaire cumulée est arrêtée à 11 547 475 450 francs CFA. La majeure partie de ce passif est due par l'UCAD et le CROUS(en dehors du COUD dont la situation budgétaire et comptable n'est pas traitée dans le présent rapport) avec respectivement 6,68 milliards francs et 4,078 milliards. Il convient cependant de relever que les arriérés de paiement du CROUS sont constitués pour 1 330 713 318 de factures d'électricités impayées, la SDE étant également créancière du CROUS pour un montant de 830 475 476 francs. Cependant, et conformément à l'avenant à la convention de dettes croisées entre l'Etat et la SENELEC signé le 2 septembre 2014, les factures d'électricité impayées jusqu'au 31 juillet 2012 sont apurées pour les structures suivantes :

Tableau n° 4: situation des factures d'électricités impayées au 31 juillet 2012

Structures	Montant des factures impayées au 31 juillet 2012 (en francs CFA)
UCAD Rectorat	2 003 672 483
CROUS	589 491 375
Université de Bambey	5 336 713
Université de Thies	41 755 142
Université de Ziguinchor	32 808 011
UGB	471 140 353
COUD	1 130 149 254

➤ *Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)*

Le budget de l'UCAD, arrêté à 22 927 549 997 francs CFA, est réalisé en recettes à hauteur de 5 615 244 193 francs, soit 24,49% en valeur relative. Les consommations de crédits se situent à 6 784 185 267 francs CFA. La dotation annuelle de l'Etat, prévue pour 18 669 314 150 francs est mobilisée à concurrence de 5 154 643 750 francs soit un niveau de 27,61%. Les transferts moyens annuels de l'Etat sur les trois derniers exercices budgétaires s'établissent à 26 912 025 197 francs CFA avec un niveau de mobilisation moyen de 26 254 775 066 francs, ce qui témoigne de la liquidité du compte ouvert dans les livres du Trésor.

Tableau n°5 : Transferts budgétaires de l'Etat et niveaux de liquidité du compte de dépôt de l'UCAD(en francs CFA)

Année	2012	2013	2014
Mobilisation	26 481 364 543	24 348 100 621	27 934 860 035
Dotations Etat	26 486 448 000	24 715 978 000	29 533 649 590

Source : Trésorerie générale/DGCPT

➤ *Centre des Œuvres universitaires de Saint Louis (CROUS)*

Le budget du CROUS, voté pour un montant 4 333 792 000 francs en 2015, connaît une augmentation de 324 352 000 francs par rapport au budget initial de 2014. Cette évolution résulte de l'augmentation importante attendue sur les ressources propres du fait de la progression continue des effectifs de l'Université Gaston Berger (+3 000 en 2014/2015).

Les mobilisations des ressources s'élèvent à 1 423 889 970 francs ou 32,85% des prévisions restent en ligne avec le niveau d'absorption des crédits arrêté à 30,95% du budget, soit un montant de 1 341 486 729 francs.

Recommandations :

Il convient de se donner les moyens de finaliser dans les délais les contrats de performance à signer avec les agences en particulier celles qui ont un rôle majeur dans la réalisation des objectifs stratégiques du plan d'actions prioritaires émanant du Plan Sénégal émergent. Il s'agit entre autres de l'ASER, de l'ANPEJ et de l'ANIDA.

Dans l'atteinte des objectifs du Plan Sénégal émergent, il sera également utile de cerner les raisons profondes du faible niveau d'exécution budgétaire persistant à AGREOUTE et à l'ASER. En effet, les seules lenteurs dans les procédures liées à la nature capitaliste des opérations ne doivent pas cacher des inefficacités d'ordre organisationnel. Ce travail d'évaluation avec l'AGEROUTE est une des conditions pour un meilleur impact de l'investissement sur la croissance économique dans les prochaines années. La même démarche peut être valable pour l'ASER avec l'objectif d'un taux d'électrification rurale de 60% à l'horizon 2017.

En ce qui concerne les EPS, l'accumulation de la dette sociale est inquiétante eu égard aux problèmes de prise en charge des pensions de retraite qu'elle pourrait poser dans le futur aux travailleurs. Le même constat est fait pour les dettes fiscales et il est aisé de constater que la non sincérité des budgets est l'explication principale. Une revue totale des méthodes d'évaluation des budgets mettant en avant la gestion axée sur les résultats et bannissant toute surcharge de dépenses de fonctionnement s'impose. C'est tout le sens à donner à l'alinéa 2 de l'article 11 du décret n° 2014-1472 du 12 novembre 2014 portant régime financier des établissements publics, des agences et autres structures administratives similaires ou assimilées : « *Le document d'orientation budgétaire est adossé, le cas échéant, à un contrat de performance.* »